

## COMITE SUPERIEUR DE CONCERTATION

Le 25 février le **comité supérieur de concertation 135** a eu lieu avec, à l'ordre du jour, les points suivants.

– Vincent Gilles – Vincent Houssin

## DACH SUITE DU CSC 134

Les débats sur les véhicules anonymes des maîtres chiens de la police fédérale sont poursuivis. L'autorité estime rencontrer trois risques potentiels: lors des interventions, lors des déplacements et au domicile du maître chien.

Nous disposons cependant d'une analyse de risques qui se prononce en faveur d'un véhicule anonyme pour les maîtres chiens.

Le président du comité supérieur de concertation demande au chef de service de la DAH de présenter une nouvelle analyse de risques structurée au prochain comité.

## MESURES SOCIALES D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DE L'OPTIMALISATION

Le SLFP-Police estime que les mesures sociales d'accompagnement proposées sont manifestement insuffisantes. A part quelques numéros de téléphone de services tels que le stressteam et le secrétariat social, rien n'est offert.

Nous exigeons des mesures sociales concrètes. Fin 2014 nous avons remis nos propositions en matière de mesures sociales au président du CSC. Or, jusqu'à présent nous n'avons reçu aucune réaction.

Un groupe de travail avec des représentants des organisations syndicales sera chargé d'élaborer des mesures concrètes.

## OPTIMALISATION – MOBILITE FIN 2015 : APPROCHE ET PHASES

Le SLFP-Police constate que l'on a déjà demandé à certains membres du personnel de faire un choix malgré l'absence, à ce jour, du TO3, et sans aucune clarté concernant les mesures sociales d'accompagnement. C'est vraiment le monde à l'envers.

Le principe devrait être que tout le monde continue sur son lieu de travail et que les réaffectations constituent l'exception.

Un groupe de travail avec des représentants des organisations syndicales étudiera cette problématique.



## STAGES AINP – SLFP

Le SLFP-Police désapprouve le fait que certains aspirants doivent effectuer leur stage sans disposer d'un gilet pare-balles à une période de menace terroriste élevée. En effet, ce sont les écoles de police qui décident soit de suspendre le stage, soit de le remplacer par une formation interne dispensée par des mentors.

Le président du CSC adressera un courrier aux écoles de police pour leur demander d'expliquer leur façon de travailler au CCB local.

## DEMANDE DU SSGPI (SUITE DU CSC 134) – SLFP

La réorganisation du SSGPI fait surgir des inquiétudes chez ses membres du personnel qui craignent de se voir obligés de combler les postes restant vacants. Le responsable du SSGPI assure que l'on n'a pas l'intention de procéder à des réaffectations sans l'accord du membre du personnel concerné. Une communication claire vis-à-vis du personnel et des organisations syndicales sera prévue à cet effet.

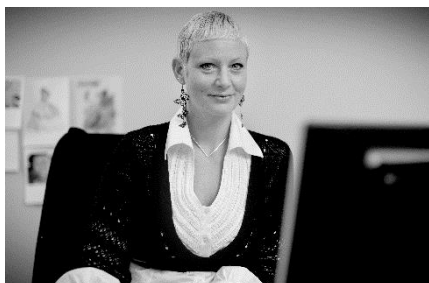
---

## **ANALYSE DE RISQUES AMOK**

---

L'autorité est d'avis qu'il est difficile de dresser une analyse de risques AMOK puisque chaque situation est différente. Le SLFP-Police s'interroge sur la méthode utilisée en vue de l'appréciation des risques d'une part, et sur l'évaluation des risques avant et après les mesures préventives d'autre part. Il doit clairement ressortir de l'analyse de risques à quel moment le risque devient inacceptable et quand l'intervention doit être interrompue.

Le président du CSC propose que le document actuel soit mis au point, prévoyant des descriptions précises des risques et des mesures préventives nécessaires.



---

## **PERIODE ACTUELLE SUITE A LA MENACE TERRORISTE DE NIVEAU 3: POSSIBILITE DE REPORT DES CONGES**

---

Le SLFP-Police doit constater que toutes les zones de police n'appliquent pas la note, alors que d'autres en font leur propre interprétation. Nous demandons que la note soit appliquée aux membres du personnel de la police intégrée et cela au sens le plus large possible.

L'autorité enverra un e-mail de précision.

---

## **CIRCULAIRE MINISTERIELLE CONCERNANT LA NOTION DE LIEU HABITUEL DE TRAVAIL POUR LA POLICE FEDERALE**

---

La circulaire ministérielle présentée envisage une modification de la circulaire publiée en 2002. Celle-ci est nécessaire puisque certains lieux de travail ont disparu entre-temps tandis que d'autres n'existaient pas à l'origine.

---

## **TEMPLATE CG/WB : ANALYSE DE RISQUES STANDARDISEE ET PLAN D'ACTION ANNUEL**

---

Les templates ont été élaborés par un groupe de travail auquel les organisations syndicales ont participé. Les templates sont approuvés à l'unanimité.

---

## **GILETS PARE-BALLES – SLFP**

---

Les prises de mesures ont lieu actuellement. Tous les membres du personnel du pilier administratif de la police fédérale devraient être équipés d'un gilet pare-balles pour fin avril 2015.

---

## **FICHE POSTE DE TRAVAIL DGA**

---

La fiche «poste de travail» présentée par la DGA est en fait un template applicable à toute la police fédérale. La fiche sert de document de base pouvant être adapté en fonction des besoins.

---

## **CIRCULAIRE CONTENANT DES MESURES EN MATIERE DE MONITORING DU PERSONNEL FEDERAL**

---

Suite à cette circulaire les avancements barémiques du personnel sont bloqués, entre autres. Nous demandons qu'une solution soit élaborée d'urgence.

---

## **ETAT DES LIEUX DES ANALYSES DE RISQUES DES FORMATIONS**

---

Les organisations syndicales n'ont pas été consultées dans le cadre des analyses de risques des 982 formations agréées. L'autorité propose de constituer un groupe de travail chargé de dresser les analyses de risques.

---

## **DIVERS**

---

Le SLFP-Police constate qu'à l'ERIP/GIP à Eisenborn les aspirants doivent effectuer leurs exercices en dispositif mixte bien que tous les aspirants ne soient pas bilingues. Nous demandons à l'autorité que le cadre linguistique soit respecté dans le cadre de l'évaluation.